



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 9 mars 2026, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Marie-Ève Naud
M^{me} la Conseillère Guylaine Naud
M. le Conseiller Donald Vallée
M. le Conseiller Jonathan Boucher

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Guy Lachance, Maire.**

M. Michel Lefebvre directeur général et greffier-trésorier était également présent lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'Assemblée, M. Guy Lachance ouvre la séance du conseil à 19 h 00.

2026-03-1407

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 72 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR M. Jonathan Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2026-03-1408

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 FÉVRIER 2026.

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de ladite séance du 9 février 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

COMITÉS COMPTE-RENDU

MRC/RÉGIE VERTE (Maire):

- Un film a été fait pour parler de la région de Portneuf par des citoyens et présenté aux maires et dg de la MRC;
- Il est interdit de jeter des cendres dans les bacs de récupération, il faut les mettre dans le bac brun quand ceux-ci sont refroidi à l'extérieur pendant environ 10 minutes idéalement dans un contenant métallique

TRAITEMENT DES EAUX/ BÂTIMENTS MUNICIPAUX (Conseiller #1) :

- Rien de particulier

VOIRIE/CCU/INCENDIE (Conseiller #2) :

- Incendie, aucune sortie;
- CCU, l'urbanisme a démissionné

RESSOURCES HUMAINES/LOISIRS/COMMUNICATION (Conseillère #3) :

- Comme mentionné, nous sommes en période de recrutement pour remplacer le poste inspecteur municipal (urbanisme);
- Les membres du comité des loisirs ne veulent plus s'occuper d'organiser des activités et démissionnent du comité.

POLITIQUE FAMILIALE/LOISIRS (Conseillère #4) :

- Les élus qui chapeautent les loisirs vont refaire une rencontre pour rencontrer des citoyens qui aimeraient s'impliquer, entre autre pour la fête Nationale;
- Nous allons aussi avoir une page dans le journal l'Éclaireur pour la municipalité de Saint-Thuribe;
- Il y a une porte ouverte à la Bibliothèque de Saint-Casimir le samedi 14 mars, pour accueillir les Thuribiens(nes).

Mme la conseillère GUYLAINE NAUD désire mettre sa dissidence sur le point suivant

2026-03-1409

APPROBATION DES COMPTES

La liste des comptes au 9 mars au montant de 95 396.63 \$ déposée à l'intention des membres du conseils

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe approuve la liste des comptes au 9 février 2026.

Chèques	14 878,23 \$
Palements Accès-D Affaires	45 701,08 \$
Retenues à la sources Qc	5 560.26 \$
Retenues à la Sources Fed	2 331,00 \$
Salaires	21 713,38 \$
Palements préautorisés	5 212,68 \$
TOTAL	95 396,63 \$

ADOPTÉE

2026-03-1410

RAPPORT ANNUEL SERVICE INCENDIE DE SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT QUE LE Schéma de couverture de risque en matière de Sécurité-révisée 2025-2035 de la MRC de Portneuf est présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c.S 3.4) prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QU'À cet effet, la municipalité de Saint-Thuribe, doit adapter son rapport d'activités pour l'année 2025 correspond à l'an 1 du Schéma de couverture de risque en matière de sécurité révisée 2025-2035 de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le directeur en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Thuribe a procédé à la préparation du rapport annuel d'activités tel que requiert la loi, lequel a été apporté à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT QUE se faisant, le rapport d'activités pour l'année 2025 préparé et déposé contient donc les valeurs officielles au niveau des tableaux indicateurs de performance pour les dix années d'application du Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie révisée 2025-2035 de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit être transmis à la MRC de Portneuf afin que cette dernière procède à la transmission de celui-ci au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
QUE :

Le rapport d'activités pour l'année 2025 de la Municipalité de Saint-Thuribe, incluant le plan de mise en œuvre 2025 et, correspond à l'an 1 du Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie révisée 2025-2035 de la MRC de Portneuf, soit et est adopté tel que déposé, tel que requis par la loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c.S-3.4);

Les valeurs inscrites dans les tableaux d'indicateurs de ce rapport soient et sont les valeurs officielles couvrant les dix années d'application du Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie révisée 2025-2035 de la MRC de Portneuf;

Que ce rapport soit transmis à la MRC de Portneuf avec une copie de la présente résolution en vue de la transmission, par cette dernière, au ministère de la sécurité publique, tel que requis.

ADOPTÉE

2026-03-1411

DEMANDE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

CONSIDÉRANT QUE les Forces armées canadiennes désirent réserver la Salle l'Orée-des-Bois du 10 au 20 avril ;

CONSIDÉRANT QUE la salle est disponible à ses dates;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà eu la même demande en janvier 2024 et le tout s'est bien déroulé;

EN CONSÉQUENCE;

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'autoriser le directeur général à signer un protocole d'entente avec les Forces armées Canadiennes au coût de 140,00 \$ /jour pour la location de la salle L'Orée-des-Bois, pour un total de 1400,00 \$ du 10 au 20 avril.

ADOPTÉE

2026-03-1412

DÉPLACEMENT PROJET AXE-VALLÉE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le projet Axe-Vallée-du-Saint-Laurent vise à construire une nouvelle ligne électrique entre Portneuf et Lanaudière en vue de renforcer le réseau électrique;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec utiliserait principalement une servitude acquise dans les années 1970 pour l'implantation de la nouvelle ligne électrique;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 50 dernières années l'acériculture s'est développée dans la région;

CONSIDÉRANT que l'acériculture génère des retombées économiques importantes pour les municipalités rurales de la région et contribue au maintien d'entreprises agricoles viables;

CONSIDÉRANT que le développement de l'acériculture est essentiel afin de répondre à la demande croissante en sirop d'érable;

CONSIDÉRANT que l'abattage d'érables inhérent à l'implantation d'une ligne électrique aura un impact majeur sur les revenus de producteurs acéricoles qui ont investi pendant des décennies dans leur entreprise et qu'ils ont contribué de ce fait à une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec offre une « mesure d'accompagnement financière » soit un paiement unique d'à peine 25 \$ par entaille pour pallier la perte de revenu acéricole;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec prévoit doubler la taille du réseau électrique du Québec d'ici 2050 afin de répondre à la demande du Québec et de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que la Société d'État doit étudier sérieusement des alternatives de lignes de transport électrique qui passeraient beaucoup plus au nord du territoire québécois plutôt que d'affecter des endroits dynamiques comme le fait actuellement le projet Axe-Vallée-du-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Thuribe demande à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec de déplacer le tracé prévu dans le cadre du projet Axe-Vallée-du-Saint-Laurent à l'extérieur du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité demande à Hydro-Québec de protéger adéquatement le potentiel acéricole de la région, notamment en évitant l'abattage d'érables productifs;

QUE la municipalité appuie les producteurs et productrices acéricoles dans leurs démarches visant à protéger les investissements acéricoles de la région.

ADOPTÉE

2026-03-1413

MOIS DES ARBRES ET DES FORÊTS ET OCTROI DE CONTRAT TRANSPORT DE COMPOST

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité désire faire une activité pour le mois des Arbres et forêts;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Thuribe doit s'assurer des services d'un transporteur pour acheminer du compost sur son territoire pour l'activité du mois des Arbres et forêts;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe retient les services de M. Germain Durocher pour le transport du compost vers ses installations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR M. Jonathan Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le conseil municipal autorise la dépense au coût de 550 \$ (taxes incluses) et que ce montant soit retranché à même le budget du service d'embellissement.

Le conseil municipal autorise le directeur général a faire une demande au ministère de l'environnement pour une distribution d'arbres (100 plants).

ADOPTÉE

2026-03-1414

TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS

CONSIDÉRANT QUE, la table de concertations des aînés de Portneuf demande un représentant à titre de relayeur pour la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT QUE, nous avons une élue intéressée à représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :



Le conseil municipal de Nommer Mme Guylaine Naud, conseillère à titre de représentante et « relayeur » pour la Table de concertation des aînés de Portneuf.

ADOPTÉE

DIVERS

BUDGET 2026

Un citoyen de la Municipalité voulait des explications concernant le budget adopté de 2026. M. Le Maire a répondu à ses questionnements au meilleur de ses connaissances.

2026-03-1415

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR M. Donald Vallée
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h35

Je, Guy Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Lachance
Maire

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier